



MAIRIE
DE
TREGUNC

Envoyé en préfecture le 25/02/2016
Reçu en préfecture le 25/02/2016
Affiché le 25 FEV. 2016
ID : 029-212902936-20160224-DE1623023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent - GUYON Yann - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Objet :

DOTATION
D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES
RURAUX 2016

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN
- René CANTIÉ à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 février 2016

Vincent LE MAREC est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice :29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique qu'il a été décidé en 2014 de procéder à la rénovation de deux équipements sportifs voisins qui sont dans un état dégradé : la salle de tennis et les vestiaires de football. Afin d'étudier la question de l'accessibilité dans son ensemble et pour mutualiser certains coûts inhérents à de telles opérations (études, diminution des prix face à des marchés de travaux avec des volumes plus importants, etc.), la rénovation de ces deux équipements, voisins de quelques mètres, sera réalisée en une seule opération globale.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est le cabinet VERIFICA. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise MOBAT.

a- *Halle de la Pinède*

La salle dite de tennis était dédiée auparavant, comme son nom l'indique, uniquement au tennis. Elle a une superficie totale de 1500 m². Elle contient un club-house, des vestiaires et deux terrains de tennis à l'usage des scolaires, du club et de la pratique du tennis loisir. Depuis la rentrée 2014, elle sert ponctuellement à d'autres utilisations. Afin d'accélérer une nécessaire mutualisation des infrastructures, après travaux, la salle sera une salle dédiée à la pratique de plusieurs sports. Ceux-ci seront principalement le tennis et le badminton et occasionnellement le roller (300 adhérents rassemblés au sein de ces 3 clubs).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Rénover un bâtiment construit dans les années 80 (électricité, éclairage, sol, toiture, isolation du toit).
- Rendre le bâtiment et ses abords accessibles aux spectateurs handicapés ou aux handi-joueurs.
- Mutualiser l'utilisation de l'équipement entre plusieurs pratiques sportives.

b- Vestiaires de football

Les vestiaires situés sous l'ancienne tribune du stade de football sont très vétustes. Leur surface est de 150 m². Ils sont très majoritairement utilisés par le club de football de Trégunc, l'US Trégunc, mais aussi régulièrement par une autre association de football plutôt orienté « foot-loisir ». L'UST comprend une école de football avec près de 200 jeunes et une 60aine de joueurs seniors

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Rénover en profondeur un bâtiment très délabré ;
- Rendre accessible le cheminement vers le bâtiment et aménager un vestiaire lui-même accessible aux sportifs souffrant d'un handicap ;
- Répondre aux normes de la 4^e catégorie
- Aménager 5 vestiaires (au lieu de 4 actuellement) et un vestiaire arbitre.

c- Estimation du coût des travaux

Le cout de l'opération est estimé à 678 270 € HT, dont 606 770 € pour les travaux, 31 500 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 40 000 € pour diverses études et frais de maîtrise d'œuvre. Pour information, le coût des travaux de rénovation de la halle de la Pinède représente approximativement 60 à 65 % du coût global de l'opération et ceux des vestiaires de football 35 à 40 %. Les travaux démarreront en mai 2016.

d- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention que l'État peut attribuer pour financer certains investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le maintien ou le développement de services publics en milieu rural. Pour pouvoir bénéficier de la DETR les projets doivent répondre à des orientations de programmation annuelle, à charge de chaque collectivité d'établir un dossier de demande de subvention.

Au vu des orientations 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif à la rénovation des équipements du complexe sportif de la Pinède (halle de la Pinède et vestiaires de football). Ces travaux concernent la rénovation d'équipements sportifs structurants, intégrant différents objectifs comme la mise aux normes d'accessibilité, des travaux liés aux économies d'énergie et l'évolution des pratiques sportives.

Le taux d'intervention possible de la DETR pour ce projet se situe dans une fourchette de 20 à 50 % du montant global de l'opération. La subvention de l'Etat pourrait être alors de 339 135,00 € (50 %).

CCA sera également sollicité au titre des fonds de concours pour un montant de 133 781,00 € et le conseil départemental au titre du contrat de territoire (dotation équipements sportifs de proximité) pour un montant de 67 827,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la DETR pour cette opération de rénovation d'équipements sportifs structurants pour un montant de 339 135 €.

Ainsi fait et délibéré les _____ jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 24 février 2016
LE MAIRE
Olivier BELLEC

